

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 1<sup>er</sup> avril 2025

<b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b>	L'an deux mille vingt-cinq le Premier du mois d'Avril							
<u>DEPARTEMENT du CANTAL</u>	A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.							
Nombre de membres								
<table border="1"><thead><tr><th>Afférents au Conseil municipal</th><th>En exercice</th><th>Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td style="text-align: center;">22</td><td style="text-align: center;">22</td><td style="text-align: center;">21</td></tr></tbody></table>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	22	22	21		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération						
22	22	21						
<hr/>								
Date de la convocation : 04 mars 2025								
Date d'affichage : 04 mars 2025								
Vote : Pour : 21								
Contre : 0								
Abstention : 0								
	<b>Présents :</b> Eric TUPHE, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Gilbert CROS, Jean BOUCHER, Robert PISSAVY, Danielle ROLLAND, Ghislaine FAYON, Véronique MIVIERE-BOREL, Dimitri OCTAVIE, Françoise ALRIQ, Flore COUTURE, Pierrick ROCHE, Roland VIDAL, Félix ROCHE, Béatrice THOMAS, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Gilles CHABRIER, Alain BARRES.							
	<b>Présents par procuration :</b> Annie COUDERC donne pouvoir à Magali CRAUSER, Laurent SAIGNIE donne pouvoir Christian PICHOT-DUCLOS.							
	<b>Absent :</b> Pierre JUILLARD.							
	<b>Secrétaire de Séance :</b> Pierrick ROCHE							

**OBJET :** Rénovation des éclairages des stades Jean JAMBON et de la Croix-Jolie pour des projecteurs LEDs et un classement E6.

Demande de subvention FOND d'AIDE au FOOTBAL AMATEUR

La Ville appui son club de football par ses équipements publics mis à disposition : le stade Jean Jambon et le stade de la Croix-Jolie avec leurs vestiaires, qui représentent un coût de fonctionnement annuel de 39 000.00 € (personnel de tonte et de traçage, engrais, entretien des terrains, chauffage des vestiaires...). De même elle soutient son association par une subvention annuelle de fonctionnement conséquente (4 900.00 € en 2024) et la mise à disposition de nombreux matériel pour leurs manifestations locales et de district (accueil des finales de la coupe du Cantal, de l'Assemblée Général du District...).

La Ville souhaite déposer un dossier de subvention pour le changement de l'éclairage de nos deux stades pour ainsi s'engager dans une démarche vertueuse d'économie.  
L'objectif de l'opération est la mise en place des projecteurs.

Date de transmission de l'acte: 02/04/2025

Date de reception de l'AR: 02/04/2025

015-200071702-DE\_023\_2025-DE  
A G E D I

Les travaux doivent être entrepris en 2025-2026, l'échéancier précis sera connu selon la disponibilité des entreprises et le taux de subvention accordé.

Vu l'avis favorable de classement du CRTIS du 13 février 2025

Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant :

POSTES DEPENSES	MONTANT HT		SUBVENTIONS	TAUX	MONTANT HT
Rénovation Eclairage Stade Jambon niveau E6	27 285,00 €		Fond d'Aide au Football Amateur	80%	21 828,00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>27 285,00 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>80%</b>	<b>21 828,00 €</b>

POSTES DEPENSES	MONTANT HT		SUBVENTIONS	TAUX	MONTANT HT
Rénovation Eclairage Stade Croix-Jolie niveau E6	37 060,00 €		DETR 2025	80%	29 648,00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>37 060,00 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>80%</b>	<b>29 648,00 €</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE

- SOLLICITE une subvention de 21 828.00 € auprès de la Fédération Française de Football au titre du Fond d'Aide au Football Amateur pour la rénovation de l'éclairage du stade Jambon ;
- SOLLICITE une subvention de 29 648.00 € auprès de la Fédération Française de Football au titre du Fond d'Aide au Football Amateur pour la rénovation de l'éclairage du stade de la Croix-Jolie ;
- DIT que les travaux n'ont pas commencés à ce jour ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER

Le secrétaire de séance

*Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).*

*Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: [www.murat.fr](http://www.murat.fr)*

Date de transmission de l'acte: 02/04/2025

Date de reception de l'AR: 02/04/2025

015-200071702-DE\_023\_2025-DE

A G E D I